



## Code de conduite des affaires de SERIS

FOR-SB-GEN-06 Code de conduite des affaires de SERIS - édition 7 – 19/06/24

### Introduction

Chez SERIS en Belgique, avec les sociétés concernées affiliées SERIS Security NV, SERIS Technology NV, SERIS Logistics NV, SERIS Event Security BV et SBD NV, nous sommes profondément engagés dans la construction d'un monde plus sûr. Au cœur de cet engagement se trouve notre engagement en faveur de la durabilité et des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), résumés par les piliers People, Planet, Profit et Partnership. Nous croyons fermement que ces valeurs font non seulement partie intégrante de nos opérations, mais doivent également être respectées par tous nos partenaires commerciaux, y compris les fournisseurs, les clients et les parties prenantes. Nous attendons de tous nos partenaires qu'ils s'alignent sur les lois internationales et nationales régissant l'éthique, la conformité, la gestion de l'environnement et les droits de l'homme, conformément aux normes établies par l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. En adhérant au « Pacte mondial des Nations Unies » et à la « Ligue internationale des entreprises de sécurité », SERIS démontre son dévouement et son engagement à promouvoir l'ESG au sein de sa propre entreprise et du secteur de la sécurité.

### But

L'objectif de SERIS est de favoriser et de « construire un monde plus sûr » en proposant des solutions de sécurité qui combinent le meilleur de l'humain et de la technologie.

### Valeurs

Nos valeurs reflètent notre histoire, notre identité et nos ambitions sur le marché de la sécurité. Elles incarnent notre culture d'entreprise et s'expriment à travers les actions quotidiennes de toutes nos équipes. Elles structurent notre approche professionnelle et façonnent nos relations avec toutes nos parties prenantes dans tous les pays où nous opérons.

#### **EXPERTISE : EXCELLER DANS NOTRE MÉTIER AU QUOTIDIEN**

Au sein du groupe, nous sommes tous animés par la même passion : combiner le meilleur de l'humain et de la technologie, et mobiliser le meilleur savoir-faire pour fournir une solution durable et parfaitement adaptée aux besoins de nos clients. En tant que spécialistes de la sécurité, nous avons une connaissance et une compréhension approfondies des enjeux de notre métier. Nous nous engageons à former régulièrement nos équipes et à soutenir la stratégie et les systèmes de sécurité de nos clients avec exigence et réactivité.

SERIS Security SA. BE 0404.770.607 – Agréé par SPF Intérieur en tant qu'entreprise de gardiennage et de systèmes d'alarmes  
SERIS Technology SA. BE 0475.583.377- Agréé par SPF Intérieur au titre d'entreprise de sécurité et de systèmes de cameras  
SBD SA. BE 0890.333.504- Agréé par SPF Intérieur en tant qu'Organisme de formation-Entreprise de consultation- KMO DV.O107117-DV.A233115



## Code de conduite des affaires de SERIS

FOR-SB-GEN-06 Code de conduite des affaires de SERIS - édition 7 – 19/06/24

### **AGILITÉ : AGIR AVEC SOUPLESSE ET RÉACTIVITÉ**

Parce que l'inattendu est au cœur de notre métier, notre réussite collective repose sur la conviction, l'adhésion et la mobilisation de chacun. Notre capacité à nous adapter aux évolutions des attentes du marché et aux besoins spécifiques de nos clients dépend de l'agilité de chacun de nos collaborateurs.

Cette agilité, qui se traduit par une organisation décentralisée garantissant une exécution sans faille, est avant tout un état d'esprit et une ligne de conduite quotidienne.

### **AUTHENTICITÉ : RIEN N'A PLUS D'IMPORTANCE QUE LA CONFIANCE !**

L'authenticité est ancrée dans notre histoire, notre identité et notre culture d'entreprise. Elle façonne notre façon d'agir, basée sur le respect, l'intégrité, la transparence et l'équité. Clé pour conserver la confiance de toutes nos parties prenantes, c'est une valeur fondamentale basée sur une approche éthique et irréprochable de notre métier.

### **ESPRIT D'ÉQUIPE : UTILISER LES TALENTS INDIVIDUELS POUR AMÉLIORER LA PERFORMANCE COLLECTIVE**

Notre métier nécessite une interaction et un travail d'équipe constants. Notre force réside dans la diversité et la complémentarité de nos talents. La collaboration, la proximité et l'esprit d'équipe permettent une réelle synergie de compétences et un accompagnement personnalisé et adapté pour nos clients.

Nous nous engageons à maintenir et à entretenir cet esprit d'équipe avec toutes nos parties prenantes. Cela se traduit par une confiance absolue dans toutes nos équipes au quotidien, notamment sur le terrain, et une communication directe et transparente avec nos clients et collaborateurs.

## Environnemental :

Conformément aux conventions mondiales et à notre engagement en faveur du développement durable, SERIS se tient et impose à ses parties prenantes des normes élevées, en attendant d'elles qu'elles adoptent des pratiques qui minimisent leur empreinte environnementale, préservent les ressources naturelles et intègrent des technologies respectueuses de l'environnement dans leurs opérations.

1. **Objectifs ambitieux de réduction des émissions de GES** : il est impératif que SERIS fixe des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en garantissant des mécanismes de reporting transparents pour suivre les progrès. En nous alignant sur les accords internationaux sur le climat, nous travaillons collectivement à un avenir durable.
2. **Adopter l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables** : il est primordial de donner la priorité à l'efficacité énergétique. SERIS et ses parties prenantes doivent chercher activement à minimiser la consommation d'énergie, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à passer à des sources d'énergie renouvelables dans la mesure du possible. Cela permet non

SERIS Security SA. BE 0404.770.607 – Agréé par SPF Intérieur en tant qu'entreprise de gardiennage et de systèmes d'alarmes  
SERIS Technology SA. BE 0475.583.377- Agréé par SPF Intérieur au titre d'entreprise de sécurité et de systèmes de cameras  
SBD SA. BE 0890.333.504- Agréé par SPF Intérieur en tant qu'Organisme de formation-Entreprise de consultation- KMO DV.O107117-DV.A233115



## Code de conduite des affaires de SERIS

FOR-SB-GEN-06 Code de conduite des affaires de SERIS - édition 7 – 19/06/24

seulement de réduire notre impact environnemental, mais aussi de soutenir les efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique.

3. **Gestion responsable des déchets** : SERIS attend d'elle-même et de ses parties prenantes qu'elles adoptent des pratiques de gestion responsable des déchets comme la réduction des déchets, le recyclage et les méthodes d'élimination appropriées. Grâce à ces efforts, nous visons à minimiser les dommages environnementaux et à adopter les principes d'une économie circulaire. Nous visons à envoyer le moins de déchets possible à la décharge et à l'incinération.
4. **Promouvoir le transport durable** : il est essentiel d'encourager les pratiques de transport durable. SERIS et ses partenaires commerciaux doivent envisager des initiatives telles que l'utilisation de véhicules électriques, l'optimisation des itinéraires logistiques et le soutien aux options de transport public pour réduire les émissions de carbone associées aux activités de transport. Avec la dernière mise à jour de la politique automobile de SERIS, nous nous engageons à utiliser des véhicules 100 % électriques pour nos voitures de société.
5. **Conservation des ressources en eau** : la conservation de l'eau est essentielle à la durabilité. SERIS et ses parties prenantes doivent mettre en œuvre des technologies d'économie d'eau, gérer efficacement l'utilisation de l'eau et minimiser le gaspillage d'eau, afin de préserver cette précieuse ressource pour les générations actuelles et futures.
6. **Gestion durable des chaînes d'approvisionnement** : SERIS s'impose et exige de ses parties prenantes qu'elles évaluent et atténuent les risques environnementaux et sociaux tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement. Cela comprend l'approvisionnement en matériaux durables, la réduction des émissions liées au transport et la promotion de solutions d'emballage et de logistique respectueuses de l'environnement.
7. **Gestion responsable des produits chimiques** : la gestion des produits chimiques est une priorité. SERIS et ses collaborateurs doivent manipuler les produits chimiques de manière responsable tout au long de leurs opérations, de l'approvisionnement à l'élimination, afin de minimiser les risques pour la santé humaine et l'environnement, tout en garantissant le respect des réglementations et normes en vigueur.
8. **Prévention de la pollution sous toutes ses formes** : SERIS doit mettre en œuvre des mesures pour prévenir et réduire la pollution, y compris la contamination de l'air, de l'eau et des sols, grâce à l'adoption de technologies propres et de pratiques efficaces de gestion des ressources.
9. **Préserver la biodiversité et les écosystèmes** : la protection de la biodiversité et des écosystèmes est essentielle. SERIS et ses parties prenantes sont encouragées à mettre en œuvre des mesures pour atténuer la destruction des habitats, conserver les écosystèmes et promouvoir des pratiques d'utilisation durable des terres.
10. **Stimuler l'innovation environnementale** : SERIS défend l'innovation dans les technologies vertes et s'encourage, ainsi que ses parties prenantes, à investir dans la recherche et le



## Code de conduite des affaires de SERIS

FOR-SB-GEN-06 Code de conduite des affaires de SERIS - édition 7 – 19/06/24

développement de solutions durables. En favorisant une culture d'amélioration continue, nous pouvons en effet relever les défis environnementaux.

11. **Réalisation d'études d'impact sur l'environnement** : avant d'entreprendre de nouveaux projets ou de nouvelles activités, SERIS effectue des études d'impact sur l'environnement si applicable. Cela permet de déterminer les risques potentiels et d'élaborer des stratégies d'atténuation efficaces pour minimiser les effets environnementaux négatifs.
12. **Viser la neutralité carbone** : notre objectif est la neutralité carbone dans toutes les opérations. SERIS se fixe des objectifs ambitieux de réduction des émissions de carbone avec, si nécessaire, des mesures de compensation carbone, et passe à des alternatives à faible émissions de carbone pour atténuer l'impact de nos activités et limiter le changement climatique.
13. **Promouvoir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement** : SERIS plaide pour des initiatives d'éducation, de formation et de sensibilisation à l'environnement au sein de son réseau de partenaires. En favorisant une culture de sensibilisation et de responsabilité environnementales, nous donnons aux parties prenantes les moyens de prendre des décisions éclairées qui contribuent à nos objectifs de durabilité.

### Social:

SERIS met l'accent sur la responsabilité sociale, exigeant de maintenir des pratiques de travail équitables, de s'engager en faveur de la diversité et de la non-discrimination, et de prendre toutes les mesures possibles en matière de santé et de sécurité pour toutes les parties prenantes internes et externes.

14. **Droits de l'homme et non-discrimination** : SERIS attend que les normes les plus élevées en matière de droits de l'homme soient respectées, interdisant la discrimination et favorisant des lieux de travail inclusifs qui respectent les droits de tous les individus.
15. **Droits du travail et liberté syndicale** : SERIS exige la protection des droits des travailleurs, la liberté syndicale et un dialogue constructif entre la direction, les collaborateurs et leurs représentants, afin d'améliorer les conditions de travail et de favoriser un environnement de travail harmonieux.
16. **Conditions de travail, horaires et rémunération** : SERIS garantit des conditions de travail sûres, le respect de la réglementation légale sur le temps de travail et une rémunération équitable pour les collaborateurs, favorisant ainsi un environnement favorable à la croissance professionnelle, au bien-être et au développement.
17. **Travail forcé et traite des êtres humains** : SERIS interdit strictement toutes les formes de travail forcé et de traite des êtres humains, en promouvant des pratiques de recrutement transparentes et en donnant accès à des procédures de réclamation pour protéger les droits et la dignité des travailleurs.



## Code de conduite des affaires de SERIS

FOR-SB-GEN-06 Code de conduite des affaires de SERIS - édition 7 – 19/06/24

18. **Harcèlement et non-discrimination** : SERIS prône des lieux de travail exempts de harcèlement, en interdisant toute forme de comportement discriminatoire et en garantissant l'égalité des chances pour tous les collaborateurs, quels que soient leurs antécédents ou leurs caractéristiques.
19. **Diversité, équité et inclusion** : SERIS promeut la diversité, l'équité et l'inclusion, en valorisant les différences et en offrant des chances égales d'emploi, d'avancement et de développement professionnel basées sur le mérite.
20. **Santé et sécurité et protection personnelle** : SERIS donne la priorité à la santé, à la sécurité et au bien-être de ses collaborateurs, en fournissant des politiques, des procédures et des programmes de formation solides en matière de santé et de sécurité, ainsi qu'un accès à des équipements de protection individuelle pour prévenir les accidents et les blessures.
21. **Responsabilité et diversité de la chaîne d'approvisionnement** : SERIS promeut des pratiques d'approvisionnement responsables ainsi que la diversité des fournisseurs, garantissant une conduite éthique des affaires et une autonomisation économique au sein de sa chaîne d'approvisionnement.
22. **Formation sur les droits de l'homme et du travail** : SERIS éduque les parties prenantes sur les normes en matière de droits de l'homme et du travail, leur donnant les moyens de faire respecter ces principes et de prévenir les violations sur le lieu de travail.
23. **Prévention du travail des enfants et jeunes travailleurs** : SERIS interdit le travail des enfants, en veillant à ce que les jeunes travailleurs en âge légal de travailler mais qui ont moins de 18 ans bénéficient de protections spéciales et de conditions de travail appropriées tout en donnant la priorité à leur sécurité, à leur bien-être et à leurs besoins éducatifs, y compris dans la chaîne d'approvisionnement.
24. **Engagement et impact des communautés locales** : SERIS encourage un engagement significatif avec les communautés locales, en répondant à leurs besoins et à leurs préoccupations, et en contribuant à des initiatives de développement durable qui profitent à toutes les parties prenantes.
25. **Bien-être animal** : SERIS respecte des normes élevées en matière de bien-être animal, en veillant à ce que toutes les activités impliquant des animaux soient menées en tenant compte de leur bien-être, de leur santé et de leur traitement sans cruauté, conformément aux lois et réglementations en vigueur.
26. **Bien-être des employés** : SERIS donne la priorité au bien-être des collaborateurs en leur donnant accès à des soins de santé, à un soutien en matière de santé mentale, à des initiatives d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et à des possibilités de développement professionnel, favorisant ainsi un environnement de travail positif et favorable.
27. **Engagement et communication des parties prenantes** : SERIS encourage un engagement et une communication transparents avec les parties prenantes afin d'instaurer la confiance, de

SERIS Security SA. BE 0404.770.607 – Agréé par SPF Intérieur en tant qu'entreprise de gardiennage et de systèmes d'alarmes  
SERIS Technology SA. BE 0475.583.377- Agréé par SPF Intérieur au titre d'entreprise de sécurité et de systèmes de cameras  
SBD SA. BE 0890.333.504- Agréé par SPF Intérieur en tant qu'Organisme de formation-Entreprise de consultation- KMO DV.O107117-DV.A233115



## Code de conduite des affaires de SERIS

FOR-SB-GEN-06 Code de conduite des affaires de SERIS - édition 7 – 19/06/24

répondre aux préoccupations et de collaborer sur des initiatives de responsabilité sociale, favorisant ainsi une culture d'ouverture et de responsabilité.

### Gouvernance:

SERIS promeut des principes de gouvernance d'entreprise solides au sein même de l'entreprise et auprès de toutes ses parties prenantes, y compris la chaîne d'approvisionnement, en mettant l'accent sur la conduite éthique, la transparence et le respect de l'État de droit.

28. **Conduite éthique des affaires** : SERIS s'attend à ce que l'entreprise elle-même et ses parties prenantes respectent les normes les plus élevées en matière de conduite éthique, d'intégrité et de transparence, en évitant les conflits d'intérêts, la corruption et les pots-de-vin pour maintenir la confiance et l'intégrité.
29. **Lutte contre la corruption, les pots-de-vin et l'extorsion** : SERIS exige des politiques visant à prévenir la corruption et les pots-de-vin, en promouvant l'intégrité et le comportement éthique au sein des organisations tout en évitant toute impression de corruption.
30. **Formation à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin** : SERIS offre une formation sur l'éthique des affaires et la gouvernance d'entreprise afin de s'assurer que les parties prenantes comprennent leurs responsabilités éthiques et leurs obligations légales.
31. **Concurrence loyale, antitrust** : SERIS exige le respect des principes de concurrence loyale, l'évitement des pratiques anticoncurrentielles et le respect des lois antitrust pour garantir des conditions de concurrence équitables sur le marché.
32. **Conflits d'intérêts et cadeaux d'affaires** : la direction, les collaborateurs et les partenaires commerciaux de SERIS doivent éviter toute activité qui conduit ou peut conduire à un conflit d'intérêts. Ils n'utiliseront pas leur position pour obtenir des avantages personnels directs ou indirects. Ils doivent faire preuve d'un jugement juste, objectif et impartial dans toutes les transactions commerciales, plaçant les intérêts de SERIS au-dessus de tout intérêt personnel dans les questions relatives à l'entreprise. Les conflits d'intérêts comprennent, sans s'y limiter, l'acceptation et l'offre de cadeaux personnels ou d'hospitalité à ou de la part de partenaires commerciaux, autres que des cadeaux de valeur nominale modeste ou des marques d'hospitalité raisonnables données dans le cours normal des affaires (par exemple, au Nouvel An, lors de célébrations religieuses, de festivals, etc.). SERIS et ses partenaires commerciaux doivent gérer efficacement les conflits d'intérêts, divulguer les conflits d'intérêts rapidement et de manière transparente, et mettre en œuvre des mesures pour atténuer les conflits potentiels susceptibles de compromettre l'objectivité, l'intégrité ou l'impartialité de la prise de décision.
33. **Protection des lanceurs d'alerte** : SERIS a et mandate des partenaires pour établir des mécanismes de protection des lanceurs d'alerte afin d'encourager le signalement des fautes, des fraudes et des comportements contraires à l'éthique, garantissant la confidentialité et la protection contre les représailles.



## Code de conduite des affaires de SERIS

FOR-SB-GEN-06 Code de conduite des affaires de SERIS - édition 7 – 19/06/24

34. **Traitement éthique et équitable des PME et conditions de paiement** : SERIS met l'accent sur un traitement juste et équitable des partenaires commerciaux, et plus particulièrement des PME, par ses partenaires. La discrimination fondée sur la taille de l'entreprise est inacceptable. SERIS et ses partenaires doivent garantir des pratiques transparentes et non discriminatoires dans la sélection des fournisseurs et établir des conditions de paiement équitables. Des paiements rapides et cohérents aux fournisseurs, quelle que soit leur taille, sont primordiaux pour favoriser la confiance et le respect mutuel. SERIS attend de ses partenaires commerciaux qu'ils donnent la priorité à l'intégrité et à la conduite éthique dans toutes les interactions commerciales, en promouvant des conditions de concurrence équitables pour les grandes entreprises et les PME.
35. **Propriété intellectuelle, confidentialité et sécurité des données** : SERIS exige de ses collaborateurs et partenaires commerciaux qu'ils protègent les données personnelles et sensibles, en mettant en œuvre des mesures de protection des données robustes pour empêcher l'accès non autorisé ou la divulgation d'informations confidentielles.
36. **Transparence de l'entreprise** : SERIS prône pour elle-même et ses partenaires commerciaux la transparence des structures de gouvernance et des rapports financiers, en fournissant des informations précises aux parties prenantes et aux régulateurs afin d'améliorer la responsabilité et la confiance.
37. **Conformité légale** : SERIS se conforme et attend de ses partenaires qu'ils se conforment à toutes les lois et réglementations applicables, garantissant ainsi la conformité légale dans leurs activités commerciales.
38. **Gestion des risques et continuité des activités** : SERIS met en œuvre et attend de ses partenaires qu'ils effectuent des évaluations approfondies des risques et mettent en œuvre des stratégies de gestion des risques efficaces pour se prémunir contre les risques opérationnels, financiers, juridiques et de réputation.
39. **Indépendance du conseil d'administration** : SERIS encourage les partenaires à assurer l'indépendance et la diversité du conseil d'administration afin de fournir une supervision et une orientation stratégique efficaces.
40. **Droits des actionnaires** : SERIS respecte et exige des partenaires commerciaux qu'ils respectent et protègent les droits des actionnaires, y compris le droit de participer à la prise de décision et de recevoir des informations en temps opportun.
41. **Formation à l'éthique des affaires** : SERIS offre une formation sur l'éthique des affaires et la gouvernance d'entreprise afin de s'assurer que la direction et les collaborateurs comprennent leurs responsabilités éthiques.



## *Code de conduite des affaires de SERIS*

FOR-SB-GEN-06 Code de conduite des affaires de SERIS - édition 7 – 19/06/24

42. **Engagement des parties prenantes** : SERIS encourage l'engagement avec les parties prenantes, y compris les actionnaires, les collaborateurs, les clients, les fournisseurs, les régulateurs et les communautés, afin d'établir des relations de confiance, de répondre aux préoccupations des parties prenantes et d'améliorer l'efficacité de la gouvernance d'entreprise.
43. **Minerais de conflit** : SERIS attend de ses partenaires qu'ils soutiennent les efforts visant à réduire et à éliminer l'utilisation des minerais de conflit, en se conformant à toutes les lois et réglementations pertinentes et en établissant leur propre politique en matière de minerais de conflit et de diligence raisonnable.

### *Procédure de dénonciation*

Grâce à notre procédure de dénonciation, nous encourageons toutes les parties prenantes internes et les partenaires commerciaux externes à signaler toute préoccupation ou plainte sans crainte de représailles. Ce processus est conçu pour maintenir la transparence et l'intégrité de nos opérations. Pour toutes vos préoccupations, réclamations, vous pouvez contacter [ETHICS@seris.com](mailto:ETHICS@seris.com).